

# MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 23 SEPTEMBRE 2024 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 28 JUIN 2024 (LE « PROSPECTUS »)

à l'égard des Fonds suivants :

Fonds privé de répartition active Profil<sup>MC</sup> I (séries I, TI)  
Fonds privé de répartition active Profil<sup>MC</sup> II (séries I, TI)  
Fonds privé de répartition active Profil<sup>MC</sup> III (séries I, TI)  
Fonds privé de répartition active Profil<sup>MC</sup> IV (séries I, TI)  
Fonds privé de placements alternatifs Profil<sup>MC</sup> (séries I, TI)  
Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil<sup>MC</sup> (série F)  
Fonds privé d'actions canadiennes Profil<sup>MC</sup> (séries F, I, TI)  
Fonds privé de marchés émergents Profil<sup>MC</sup> (séries F, I, TI)  
Fonds privé de FNB Profil<sup>MC</sup> (séries I, TI)  
Fonds privé de titres à revenu fixe Profil<sup>MC</sup> (séries F, I, TI)  
Fonds privé d'actions internationales Profil<sup>MC</sup> (séries F, I, TI)  
Fonds privé à faible volatilité Profil<sup>MC</sup> (séries I, TI)  
Fonds privé d'actions américaines Profil<sup>MC</sup> (séries F, I, TI)

Portefeuille d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup> (séries F, FT, I, TI)  
Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil<sup>MC</sup> (séries F, FT, I, TI)  
Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil<sup>MC</sup> (séries F, FT, I, TI)  
Portefeuille équilibré mondial neutre Profil<sup>MC</sup> (séries F, FT, I, TI)  
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil<sup>MC</sup> – Équilibré canadien à revenu fixe (séries F, I)  
Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil<sup>MC</sup> – Équilibré canadien neutre (séries F, I)

(les « **Fonds de la famille Profil** »)

---

Le prospectus est modifié aux fins suivantes :

- modifier la politique en matière de distributions des Fonds de la famille Profil;
- ajouter un nouveau mandat au Fonds privé de titres à revenu fixe Profil<sup>MC</sup>;
- changer le nom d'un gestionnaire de portefeuille.

\* \* \*

**Le prospectus est modifié comme suit :**

## **Politique en matière de distributions**

1. À la page 45, à la rubrique « **Réinvestissement automatique des distributions des Fonds de la famille Profil (toutes les séries à l'exception des séries à distribution fixe)** », tous les paragraphes sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

Les Fonds de la famille Profil peuvent toucher des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsque des placements sont vendus à profit. Les distributions peuvent vous être versées périodiquement (pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section *Droits de distribution* sous *Partie B : Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document*).

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions, à moins que vous choisissiez de recevoir les distributions en espèces. Nous utilisons le prix par part pour la série du jour où nous réinvestissons les distributions. Lorsque nous vous versons des distributions en espèces (dans la monnaie du compte), nous verserons les fonds dans la position de trésorerie de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait.

Vous pouvez nous demander d'utiliser vos distributions pour acheter des parts d'une série autorisée d'un autre Fonds d'IG Gestion de patrimoine. Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux mêmes frais qui s'appliquent aux autres parts que vous avez acquises dans le Fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique *Incidences fiscales*.

### **Fonds privé de titres à revenu fixe Profil<sup>MC</sup>**

1. À la page 114, la ligne suivante est ajoutée au tableau « **Détail du Fonds de la famille Profil** » à la section « **Fonds privé de titres à revenu fixe Profil** », immédiatement sous la ligne « **Sous-conseiller en valeurs** » :

Mandat Revenu fixe multisectoriel	Sous-conseillers en valeurs pour le fonds sous-jacent Manulife Investment Management (US) LLC Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited
-----------------------------------	--

2. À la page 114, le premier paragraphe de la rubrique « **Stratégies de placement** » est supprimé et remplacé par ce qui suit :

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs répartit ses placements selon différents mandats, dont certains sont gérés séparément par un ou des sous-conseillers en valeurs ayant un style de gestion complémentaire.

3. À la page 115, à la rubrique « **Stratégies de placement** », ce qui suit est ajouté immédiatement après la sous-rubrique « **Obligations à rendement élevé** » :

#### **Revenu fixe multisectoriel**

- Le mandat Revenu fixe multisectoriel du Fonds investit jusqu'à 100 % de son actif net dans le Fonds à revenu stratégique IG Manuvie (le « **fonds sous-jacent** »).
- Le sous-conseiller en valeurs du fonds sous-jacent répartit l'actif en fonction de l'analyse de facteurs économiques, comme les fluctuations projetées des taux d'intérêt à l'échelle internationale, les cycles sectoriels et les tendances politiques. Dans chaque secteur, les titres sont sélectionnés en fonction du rendement, de la qualité du crédit, de la structure et des distributions sectorielles. Pour la sélection des titres, les rendements relatifs et les ratios risque-rendement sont les principaux facteurs pris en compte.

4. À la page 117, la ligne suivante est ajoutée à la rubrique « **Événements importants au cours des dix dernières années** » :

<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Événement</b>
23 septembre 2024	Le Fonds a ajouté un mandat de revenu fixe multisectoriel qui vise à produire un revenu d'intérêts en mettant l'accent sur la préservation du capital principalement au moyen de placements en titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés des marchés développés et émergents.

## **Gestionnaire de portefeuille**

1. À la page 10, « Tony Li » est remplacé par « Tong Li ».

## **Droits accordés par la loi aux acquéreurs**

---

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution (le « droit de résolution ») à l'égard d'un contrat d'achat d'actions ou de parts d'un OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées aux termes d'un prospectus simplifié, d'un aperçu du fonds ou d'états financiers contenant de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC (le « droit d'annulation pour cause de fausse représentation »). Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un programme de prélèvements automatiques dans votre Fonds, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour votre achat, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous ayez demandé de recevoir annuellement un exemplaire du plus récent aperçu du fonds de votre série, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année un exemplaire du plus récent aperçu du fonds.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre conseiller juridique.

<sup>MC</sup> Les marques de commerce, y compris IG Gestion de patrimoine, sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales.

# ATTESTATION DES FONDS

## LE GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS

La présente modification n° 1 datée du 23 septembre 2024, le prospectus simplifié daté du 28 juin 2024, en sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 23 septembre 2024, ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, en sa version modifiée, constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, en sa version modifiée, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Datée du 23 septembre 2024.

Fonds privé de répartition active Profil <sup>MC</sup> I	Portefeuille d'actions mondiales Profil <sup>MC</sup>
Fonds privé de répartition active Profil <sup>MC</sup> II	Portefeuille équilibré d'actions mondiales Profil <sup>MC</sup>
Fonds privé de répartition active Profil <sup>MC</sup> III	Portefeuille équilibré de revenu fixe mondial Profil <sup>MC</sup>
Fonds privé de répartition active Profil <sup>MC</sup> IV	Portefeuille équilibré mondial neutre Profil <sup>MC</sup>
Fonds privé de placements alternatifs Profil <sup>MC</sup>	Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil <sup>MC</sup> – Équilibré canadien à revenu fixe
Fonds privé d'actions canadiennes de dividendes et de revenu Profil <sup>MC</sup>	Portefeuille de revenu mensuel bonifié Profil <sup>MC</sup> – Équilibré canadien neutre
Fonds privé d'actions canadiennes Profil <sup>MC</sup>	
Fonds privé de marchés émergents Profil <sup>MC</sup>	
Fonds privé de FNB Profil <sup>MC</sup>	
Fonds privé de titres à revenu fixe Profil <sup>MC</sup>	
Fonds privé d'actions internationales Profil <sup>MC</sup>	
Fonds privé à faible volatilité Profil <sup>MC</sup>	
Fonds privé d'actions américaines Profil <sup>MC</sup>	

(collectivement, les « **Fonds** »)

« **Damon Murchison** »

---

Damon Murchison  
Président du conseil et président  
(à titre de chef de la direction)  
Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, à titre  
de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

« **Ian Lawrence** »

---

Ian Lawrence  
Chef des finances  
Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, à titre  
de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION D'INVESTISSEMENT, I.G. LTÉE

EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE, DE PROMOTEUR ET DE FIDUCIAIRE DES FONDS

« **Martin Cauchon** »

---

L'honorable Martin Cauchon  
Administrateur

« **Herp Lamba** »

---

Herp Lamba  
Administrateur

## ATTESTATION DES PLACEURS PRINCIPAUX

La présente modification n° 1 datée du 23 septembre 2024, le prospectus simplifié daté du 28 juin 2024, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 23 septembre 2024, ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, en sa version modifiée, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Datée du 23 septembre 2024

AU NOM DU PLACEUR PRINCIPAL

SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.

« *Mark Kinzel* »

« *Sonya Reiss* »

---

Mark Kinzel  
Président du conseil et président

---

Sonya Reiss  
Secrétaire

AU NOM DU PLACEUR PRINCIPAL

VALEURS MOBILIÈRES GROUPE INVESTORS INC.

« *Mark Kinzel* »

« *Sonya Reiss* »

---

Mark Kinzel  
Président du conseil et président

---

Sonya Reiss  
Secrétaire